



Changement poste et non-modification contrat

Par Louise2

Bonjour,

J'occupais un poste en tant que contractuelle dans la fonction publique, catégorie C, en tant que remplaçante pour un congé maternité. Le contrat devait se terminer fin mai 2024.

Suite à un départ d'un personnel dans l'établissement, j'ai postulé pour un cdd renouvelable de catégorie B (avec le même employeur) et j'ai été retenu, pour commencer le 08 février 2024. Ma catégorie, mes missions et mon service changent.

Seulement, mon employeur ne m'a pas fait signer d'avenant au contrat. Ils m'ont informé que je restais sur le premier contrat jusqu'à fin mai (contrat de remplacement), puis ensuite j'aurai un nouveau contrat (du poste que j'occupe actuellement).

Je voudrais savoir mes droits, puis-je leur demander d'avoir une rectification de mon contrat ?

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Vous devez rester sur votre premier contrat jusqu'à son terme , même si vous avez l'autorisation de travailler sur l'autre qui démarre avant .

Je vous confirme qu'il n'y a donc pas d'avenant à faire .